



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 16 novembre 2018

Réf.: **DM-18/1009**

SG/BR

Contact: M. Philippe Aubineau

Courriel: [philippe.aubineau@itu.int](mailto:philippe.aubineau@itu.int)

A l'Organisation des Nations Unies;

Aux organisations régionales de télécommunication;

Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites;

Aux institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'à l'Agence internationale de

l'énergie atomique;

Aux autres organisations régionales et internationales

Objet: **Assemblée des radiocommunications de 2019 (AR 19)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à l'adoption de la Résolution 1380 (modifiée en 2017) par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications, et avec l'accord de la majorité des Etats Membres, la prochaine Assemblée des radiocommunications (AR-19) se tiendra à Charm el-Cheikh (Egypte), du 21 au 25 octobre 2019. Le Gouvernement de l'Egypte a confirmé par la suite que l'Assemblée aura lieu au Centre international de congrès de Charm el-Cheikh (SHICC).


Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Convention de l'UIT et de la Section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales), j'ai l'honneur d'inviter par la présente votre organisation à envoyer des observateurs à l'AR-19. Je tiens à attirer votre attention sur les dispositions de la Résolution 145 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, en particulier les dispositions de son Annexe 2 (section II) qui s'appliquent à cette AR-19.

En vertu des dispositions du numéro 22 des Règles générales, je vous demanderai de bien vouloir confirmer (à l'adresse électronique [ITU-R.Registrations@itu.int](mailto:ITU-R.Registrations@itu.int)), au moins un mois avant la date de l'ouverture de l'AR-19 (soit d'ici au **21 septembre 2019**), la participation de votre organisation, en indiquant le nombre approximatif de participants.

Le Bureau des radiocommunications publiera ultérieurement une Circulaire administrative donnant des détails pertinents sur l'organisation et les modalités de l'AR-19.

Des renseignements préliminaires sont disponibles sur le site web de l'AR-19, à l'adresse [www.itu.int/go/ITU-R/RA-19](http://www.itu.int/go/ITU-R/RA-19).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Houlin ZHAO  
Secrétaire général